

**ACCORD ACP-UE DE COTONOU**

---

**GROUPE DES ÉTATS D'AFRIQUE,  
DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE**

---

**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

---

**Lomé, le 1er juin 2018**

**ACP/21/006/18**

**ACP-UE 2114/18**

**DOCUMENT CONJOINT ACP-UE**

---

Objet: Déclaration conjointe ACP-UE sur le changement climatique

---

## Déclaration conjointe ACP-UE sur le changement climatique

**Nous, membres du Conseil des ministres ACP-CE,**

**représentant 107 pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et de l'Union européenne, adhérant au programme de développement durable à l'horizon 2030 fixé par les Nations unies;**

**Se fondant sur** l'accord de partenariat ACP-UE;

**Œuvrant** à la mise en œuvre intégrale et effective de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et l'accord de Paris adopté en vertu de celle-ci;

**Attachés** à la réalisation des objectifs à long terme de l'accord de Paris en vue d'assurer le développement, la prospérité et la sécurité de notre planète et de ses habitants;

**Constatant** la fréquence et la gravité croissantes des catastrophes liées aux changements climatiques qui ont frappé de nombreux pays ACP, telles que le cyclone Gita dans le Pacifique, les ouragans Irma et Maria dans les Caraïbes et la sécheresse récente dans la Corne de l'Afrique et la partie australe du continent,

1. **Notons** avec une profonde préoccupation que l'effet cumulé actuel des contributions déterminées au niveau national (CDN) n'est pas suffisant pour nous mener sur la voie de la réalisation de l'objectif à long terme consistant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2° C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour la limiter à 1,5° C;
2. **Réaffirmons** nos engagements actuels visant à renforcer la riposte mondiale à la menace du changement climatique menée par l'ensemble des pays;
3. **Reconnaissons** qu'il est nécessaire de mettre en place d'urgence des environnements propices à l'aide de cadres réglementaires et d'investir dans des transformations plus poussées;
4. **Apprécions** les efforts que déploient de nombreux pays pour mettre en œuvre le Protocole de Kyoto, et invitons les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'amendement de Doha;

5. **Saluons** la dynamique croissante à l'échelle mondiale pour accélérer le passage à un développement à faible émission de gaz à effet de serre et à des économies résilientes face au changement climatique, et soutenons les efforts que ne cessent de consentir les pays ACP et les États membres de l'UE à cet égard, y compris les acteurs régionaux, nationaux et non étatiques; notons que les parties sont invitées à élaborer des stratégies à long terme d'ici 2020; et prenons également acte de la coopération internationale renforcée en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ceux-ci, notamment dans le cadre du Partenariat CDN et du Partenariat mondial InsuResilience;
6. **Attendons avec intérêt** d'autres preuves du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, en particulier le rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5° C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions de gaz à effet de serre;
7. **Nous félicitons** du lancement du dialogue de Talanoa pour faire le bilan des efforts collectifs consentis par les parties au vu des progrès réalisés pour atteindre l'objectif à long terme visant à limiter la hausse des températures, et pour guider l'élaboration des contributions déterminées au niveau national conformément à l'article 4, paragraphe 8, de l'accord de Paris;
8. **Invitons** le groupe de travail ad hoc sur l'accord de Paris à accélérer l'achèvement de son programme de travail, afin de s'acquitter de son mandat lors de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties (COP 24), qui doit se tenir du 3 au 14 décembre 2018 à Katowice, en Pologne;
9. **Soulignons** que le corpus de règles arrêté d'un commun accord pour la mise en œuvre de l'accord de Paris devrait:
  - Être solide et exhaustif, et préserver l'intégrité de l'accord de Paris;
  - Couvrir tous les aspects de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation à ce phénomène ainsi que des moyens de mise en œuvre et d'appui sur la base d'une approche adaptée et équilibrée, conformément au mandat de l'accord de Paris;

- S'appliquer à toutes les parties; et
  - Fournir un cadre commun en matière de transparence permettant de suivre les progrès, qui serait doté d'une certaine flexibilité pour prendre en compte les différentes capacités et tirer parti de l'expérience collective;
10. **Rappelons** que l'accord de Paris sera appliqué conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales;
  11. **Accueillons avec satisfaction** la décision de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties (COP 23) d'organiser le dialogue d'experts de Suva pour étudier un large éventail d'informations, de contributions et de points de vue sur les moyens de plus facilement mobiliser et conserver les compétences et développer les soutiens, notamment en ce qui concerne le financement, la technologie et le renforcement des capacités, afin d'éviter les pertes et les préjudices liés aux effets néfastes du changement climatique, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes qui se manifestent lentement, de les réduire au maximum et d'y remédier;
  12. **Exprimons** notre gratitude et notre soutien à la présidence fidjienne actuelle et à la prochaine présidence polonaise;
  13. **Nous félicitons** du lancement du programme intra-ACP de l'Alliance mondiale contre le changement climatique Plus (2018-2022), une initiative du groupe des États ACP dotée de 70 millions d'euros provenant du Fonds européen de développement, qui a pour objectif d'aider les États membres ACP à mieux lutter contre le changement climatique;
  14. **Saluons** par ailleurs le programme intra-ACP de services climatologiques, une initiative du groupe des États ACP financée à hauteur de 85 millions d'euros, provenant également du Fonds européen de développement, qui vise à renforcer les capacités des organisations hydrométéorologiques régionales afin qu'elles puissent tirer parti de l'accès total et ouvert aux données à haute résolution et aux informations à valeur ajoutée du programme européen d'observation de la Terre, Copernicus;

15. **Réaffirmons** être déterminés à poursuivre les efforts que nous déployons conjointement en faveur d'une action ambitieuse pour le climat et à étudier d'autres possibilités de travailler ensemble et de mobiliser des investissements supplémentaires en vue de la mise en œuvre intégrale et effective de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et l'accord de Paris, adopté en vertu de celle-ci;
  16. **Affirmons** notre intention d'intensifier notre coopération sur la scène internationale concernant des intérêts communs spécifiques, en mettant l'accent en particulier sur la COP 24 de la CCNUCC, qui se tiendra du 3 au 14 décembre 2018 à Katowice, en Pologne.
-